

L'an deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 21 Novembre 2014 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 13/11/2014.

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- TAXE D'AMÉNAGEMENT
- EAU
- BOIS
- SUBVENTIONS
- TRAVAUX EN COURS
- EPCI
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M. FAYS Didier
- M. BICHET Cyril

Monsieur ANTOINE Alexis est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 21/11/2014, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 117.215,52 €.

2- Débat d'orientation budgétaire :

Le Conseil Municipal s'interroge sur les orientations budgétaires à suivre en 2015. Sont évoquées les dépenses suivantes :

- reliures de l'État-civil
- reliure du cadastre, document du remembrement
- entretiens courants des bâtiments communaux
- achat d'ordinateurs pour l'école primaire
- gravillonnage du chemin de Frébin

- L'Assemblée évoque à nouveau l'achat de l'Orphelinat. Les éléments en cours à prendre en considération sont le prix de l'ensemble, 90.000 € frais d'agence compris, et la décision de morceler la propriété en deux lots,

une parcelle d'environ 730 m² pour une somme de 38.500 € et le bâtiment sur le reste de la surface au prix de 75.000 €.

Tous ces projets doivent encore être affinés financièrement pour être intégrés au budget primitif 2015.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le relevé des compteurs d'eau, l'arrosage des fleurs et divers travaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01/12/2014 au 31/01/2015 inclus.

Durant cette période, l'intéressé exercera ses fonctions à temps non complet et percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut : 334 indice majoré : 317.

Compte tenu de sa durée hebdomadaire de travail, sa rémunération sera calculée au prorata des heures effectuées.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Suite à l'évolution de la législation sur la fiscalité de l'urbanisme, la commune, lors de la séance du 07/10/2011 a institué la taxe d'aménagement en fixant un taux uniforme de 3 % pour l'ensemble du territoire communal et sans exonération.

Cette dernière délibération, valable pour seulement trois ans, doit être

renouvelée avant le 30 novembre 2014 pour être applicable au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de baisser à 1 % cette taxe pour l'ensemble de la Commune et sans exonération.

Vote :

pour fixer à 1% : 8

pour fixer à 1,5 % : 1

EAU :

1- Taxes de l'Agence de l'eau :

Pour 2015, les taxes de l'Agence de l'eau s'élèveront à :

- 0,363 € par m3 pour la taxe pollution (2014 : 0,359)

- 0,274 € par m3 pour la taxe modernisation des réseaux (inchangé)

2- Prix de l'eau :

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement.

Pour rappel les prix au 1^{er} janvier 2014 reconduits pour 2015 sont :

• eau potable consommée :

jusqu'à 1.000 m3 : 1,74 € le m3 (2013 : 1,58 €)

au delà de 1.000 m3 : 0,331 € le m3

• assainissement :

jusqu'à 1.000 m3 : 0,30 € le m3

au delà de 1.000 m3 : 0,040 € le m3

3- Analyse d'eau :

A. Captages :

Le Maire informe le conseil que l'analyse d'eau des captages effectuée le 21/10/2014 est conforme aux exigences de qualité réglementaires en vigueur. Aucune pollution n'apparaît. Pour la plupart des éléments contrôlés, les seuils d'analyse les plus bas ne sont même pas atteints, ce qui souligne la qualité de notre eau.

B. Chez les habitants :

La dernière analyse effectuée chez les habitants décèle malgré un taux de chlore résiduel une pollution minimale. Après renseignements pris auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé), cette légère pollution peut

être le résultat de multiples effets difficilement maîtrisables et n'entraîne pas de restrictions sanitaires au niveau de la consommation.

4- Travaux captages :

L'entreprise STT a réalisé le curage des conduites du trop-plein des captages encombrées et presque bouchées par les racines des arbres voisins.

Un passage de caméra sera effectué pour avoir une trace de l'état de cette conduite en 2014, et permettre d'établir une surveillance régulière du fonctionnement au captage.

BOIS :

1- Abattage :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'abattage effectué par M. LEBLANC Thierry est terminé.

M. BEVILACQUA est chargé du débardage qui est en cours.

2- Coupes 2015 :

L'Assemblée est informée que les coupes exploitées en 2015 sont les parcelles : 26, 33, 35 et 36.

3- Plaques parcellaires :

Le repérage parcellaire de la forêt communale est pratiquement inexistant ou très délabré suite à la tempête et les différentes exploitations qui ont eu lieu depuis.

L'ONF propose de remettre des plaques de signalisation des coupes conformes à la réglementation européenne en vigueur. Des devis seront établis par notre agent forestier détaillant la fourniture et la pose de ces plaquettes.

4- Devis :

Le devis d'ingénierie établi par l'ONF correspondant au travail réalisé par les services de l'ONF pour la délivrance du bois façonné cette année en forêt (cubage des grumes, marquage, suivi de l'exploitation...) s'élève à 1034,00 € H.T. (soit 1240,80 € TTC).

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer ce devis.

5- Menus produits forestiers :

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le prix des menus produits pour 2015.

Vote :

Pour modifier et augmenter le prix en 2015 :

Pour : 6

Contre : 3

Pour porter le stère de menus produits forestiers au prix de 5,50 €

H.T :

Pour : 8

Abstention : 1

L'Assemblée décide, à compter du 01/01/2015, de fixer le prix du stère de menus forestiers à 5,50 € HT.

SUBVENTIONS :

- L'Assemblée décide d'accorder une subvention de 1.200,00 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'URUFFE au titre de l'année 2014.

- Subvention du Conseil Général à la Commune :

L'Assemblée prend connaissance du courrier du Conseil Général acceptant la demande de subvention (dotation communale d'investissement) d'un montant de 35.736,00 € pour les travaux de réfection de la toiture de la Mairie et de l'École et les travaux effectués au cimetière.

TRAVAUX EN COURS :

1- Devis :

L'Assemblée est informée des devis suivants :

- de l'entreprise Mairel pour la réfection de la toiture de la sacristie d'un montant de 5.978,42 € TTC
- de l'entreprise Bastien pour le changement de la porte d'entrée de la Mairie d'un montant de 5.057,80 € TTC

Le Conseil demande d'autres devis afin de se positionner.

Ces dépenses seront à nouveau évoquées pour le budget primitif 2015.

- Le programmeur de cloches de l'Église étant défectueux sera remplacé par l'entreprise Chrétien, pour un montant de 1.647 € TTC. Le Conseil accepte ce devis et autorise M. le Maire à le signer et d'engager la réalisation du changement de programmeur.
- Un devis a été demandé à l'entreprise Mairel pour la réfection totale de la toiture de l'Église et du clocher car elle est en très mauvais état.

EPCI :

M. le Maire informe l'Assemblée que le transfert des pouvoirs de police administratives du Maire à M. le Président de la Communauté de Communes de Colombey-les-Belles en matière de collecte des déchets ménagers a été effectué à partir du 30 octobre 2014.

Restent cependant sous la responsabilité du Maire, la gestion d'un dépôt d'ordures sur une propriété privée, la gestion des dépôts de déchets sauvages, la réglementation du brûlage des déchets, le soin de réprimer les dépôts à la commodité du passage ou à la propreté des voies.

Le pouvoir de police concernant la sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine ne sera cependant pas transféré.

ÉCOLES :

1- Compte-rendu conseil école primaire d'Uruffe-Gibeauveix :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu du conseil d'école primaire du 17/10/2014, consultable en Mairie aux heures d'ouverture.

2- Règlement intérieur :

Le Conseil est informé et approuve la mise à jour du règlement intérieur de l'école primaire d'Uruffe/Gibeauveix.

3- Sortie d'école :

Mme RIBON Jessica a été interpellée concernant la limitation de vitesse rue de l'Eglise et principalement au voisinage de l'école.

Cette question récurrente appelle toujours les mêmes observations et conclusions, celles du respect des règles établies du code de la route, règles qui doivent en premier lieu être observées par les parents d'élèves dont le comportement humain (mégots, surveillance des enfants et rigueur et prudence...) et automobiliste (stationnement très gênant) n'est que peu conforme aux lois qui régissent ces lieux, et ce n'est pas une signalisation qui fera respecter les règles collectives ni changer les habitudes prises par confort individuel...

Seuls peut-être quelques procès verbaux dressés par la gendarmerie pourraient faire boussuler très temporairement ces comportements... avec en prime le vindicte qui échoirait à la municipalité !

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 22 décembre 2014 à

19h00.

- L'Assemblée est informée :
 - de la date des vœux aux employés communaux qui aura lieu le vendredi 16 janvier 2015 à 19h00
 - de la date des vœux à la population qui aura lieu le dimanche 18 janvier 2015 à 11h30.
- La réunion personnes publiques associées (PPA) du plan local d'urbanisme initialement prévue le jeudi 4 décembre dans l'après-midi est reportée au 27 janvier 2015, la DDT ayant besoin de plus de temps pour étudier le dossier.
- Remerciement de la famille MULTIER-GUITTON pour le témoignage de la Commune lors du décès de M. MULTIER Bernard.
- Remerciements chaleureux de Mme MARTIN Danièle et de son compagnon pour le repas des anciens 2014.
- M. le Maire informe le Conseil de l'enquête effectuée par M. HUSSON Jean-François, sénateur de Meurthe-et-Moselle sur la couverture numérique des communes dans le département.

À ce sujet, l'Assemblée s'étonne de tant de sollicitations sur la couverture numérique, surtout de la part de l'Éducation Nationale qui exige que prochainement les écoles soient dotées de réseaux à haut débit devant venir épauler la pédagogie dispensée par les Maîtres.

Ces démarches sont d'autant plus exaspérantes que la Commune d'Uruffe après bien des sollicitations de part et d'autre, qu'elles soient politiques ou industrielles, ou même journalistiques, n'a jamais eu d'écoute concernant la déplorable couverture en réseau numérique que ce soit en téléphonie ou Internet...

Ces effets d'annonce laissent l'Assemblée et bien des habitants qui nous sollicitent régulièrement (récemment M. Prodhomme) sur leur colère et l'espoir qu'un jour peut-être un numérique décent nous viendra... du ciel ?...

- M. SIMONIN Stanislas signale que des personnes roulent sur le terrain de foot en voiture. M. le Maire rappelle que cet acte est interdit et fera l'objet de signalement en gendarmerie.

Mais il en va de ce constat comme pour la circulation aux abords de l'école... le civisme n'est pas toujours la chose que l'on partage le mieux !

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15 mn.